



Le coup d'envoi a été donné en France le 1er août avec l'introduction de la taxe sur les transactions financières. Sur les sommes générées (estimées à environ 1.5 milliards) par ce prélèvement de 0.2% sur les achats d'actions de grandes sociétés françaises pesant plus de 1 milliard d'euros en bourse, 10 % (150 millions d'euros) iront à l'aide publique au développement, un taux bien inférieur à ce qui est escompté pour couvrir les besoins en développement actuels et futurs. Les organisations de la société civile saluent cependant ce pas significatif dans la bonne direction et continueront à œuvrer pour élargir cette taxe aux produits dérivés qui généreraient des sommes bien plus significatives et répondraient plus efficacement aux défis globaux.